



Lundi 4 octobre 2010

Objet : remise en cause du titre de séjour pour soins, de l'Aide médicale d'État ainsi que des droits des étrangers et responsabilité des députéEs du groupe d'étude sur le sida.

Madame la députée, Monsieur le député,

En tant que député membre du groupe d'étude sur le sida, nous vous demandons de tout faire pour que soient préservés les droits des étrangers malades en France.

À partir de demain, mardi 5 octobre, doit se discuter l'amendement sur le droit au séjour pour raison médicale (CL381) présenté par Thierry Mariani après l'article 17 du projet de loi *Immigration, intégration et nationalité*. Le rapporteur, au nom de la commission des Lois, propose que pour la délivrance du titre de séjour pour soins ne soit plus pris en compte la possibilité effective pour la personne en question en fonction de ses ressources, de son accès à une protection sociale, de sa région d'origine mais simplement en fonction de l'existence d'un traitement dans le pays, peu importe qu'il soit réservé à une élite fortunée, uniquement disponible dans les grandes villes ou en quantité largement insuffisante.

Cet amendement, s'il était voté, signerait donc la fin du droit au séjour pour raison médicale. Il condamnerait à mort des personnes gravement malades qui seraient expulsées dans des pays où elles ne pourraient se soigner.

Le VIH fait partie de ces infections graves. Membres du groupe d'études sur le sida, vous êtes les mieux placés à l'Assemblée nationale pour expliquer à vos collègues que les progrès dans l'accès aux traitements restent insuffisants (aujourd'hui dans le monde, plus de 60 % des personnes vivant avec ce virus n'ont toujours pas accès aux soins), que les médicaments disponibles dans les pays pauvres sont quasi-exclusivement de médicaments de première génération, très toxiques et à l'efficacité provisoire, et, enfin, que la disponibilité d'un traitement ne garantit pas son accès effectif. SeulEs vous pouvez convaincre vos collègues, notamment de la majorité, que cet amendement va tuer.

Nous tenons à ce que vous interveniez pour éviter que les amendements 346 et 344, qui pourraient être présentés après l'article 75, viennent restreindre l'accès à l'Aide médicale d'état aux urgences vitales. Cette mesure signifierait pour les personnes séropositives l'impossibilité d'avoir accès à un traitement et à un suivi médical adapté. Elle est donc en complète contradiction avec les recommandations récentes de santé publique en matière de prise en charge précoce et ferait inmanquablement le jeu de l'épidémie.

Nous attirons aussi votre attention sur le fait qu'au-delà de ces dispositions, l'ensemble des mesures de cette loi est de nature à porter gravement préjudice aux étrangers malades. Les entraves à l'accès au juge des libertés et de la détention en rétention, ou encore la complexification des procédures de recours, vont considérablement gêner le travail des associations de malades, et vous devez savoir que ce sont ces mêmes recours qui nous permettent d'éviter des expulsions de personnes malades, donc de sauver des vies.

D'une façon générale, nous vous rappelons que la diminution des droits fait le jeu de l'épidémie : réduites à la clandestinité, sous-citoyennes, les personnes vont moins se faire dépister et n'ont recours au système de soins que tardivement. Or, vous le savez, les étrangers font partie des personnes qui se font dépister tardivement, du fait d'un contexte social défavorable. Nous avons donc tout à gagner en empêchant les principales dispositions de cette loi de passer.

AccompagnéEs d'autres associations de lutte contre le sida, nous avons développé ces points lors de la rencontre prévue avec les députéEs du groupe d'études sur le VIH. Nous avons été choquéEs de voir que seulEs trois de vos collègueS s'étaient renduEs disponibles pour une réunion d'une telle importance. En effet, lorsque 42 députés sur 45 ne trouvent pas le moyen de se libérer pour profiter de l'expertise des personnes vivant avec le VIH et des associations de terrain, on est en droit de se dire qu'il n'y a pas là que l'effet d'un emploi du temps chargé, mais bien d'un manque de volonté politique de s'occuper d'une pandémie qui tue 6000 personnes par jour dans le monde, et qui révèle les dysfonctionnements de nos politiques migratoires.

Nous espérons donc pouvoir compter sur vous dans les débats de cette semaine, ainsi que dans les discussions à venir qui vont concerner la lutte contre le sida, et sur lesquelles nous ne manquerons pas de vous solliciter. Nous sommes convaincuEs que les députés d'un groupe parlementaire sur le sida doivent, au-delà des appartenances partisans, agir quand la lutte contre le VIH est menacée, et quand des personnes vivant avec le virus sont en danger. C'est très clairement le cas avec ce projet de loi, notamment avec la remise en cause du titre de séjour pour soins. Soyez assuréEs que nous suivrons attentivement ces débats.

En vous remerciant de votre réponse rapide, nous vous prions d'agréer, Madame la députée, Monsieur le député, l'expression de nos salutations distinguées,

Caroline Izambert
Commission étrangers

Pierre Chappard
Président